



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 04 OCTOBRE 2016**

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Claude MERLI, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Yasmina LOISEAU, Anne-Sophie GABET, Pierre BORJON.

Absents excusés : Jean OLLER, Michèle BERGOUGNOUX, Jean-Louis SATTLER.

Secrétaire de séance : Thierry POUZERGUES

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 août 2016

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 août 2016 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents. Il a juste été constaté une erreur dans l'orthographe du nom « Dégâts Locos » (et non « Dégâts Locaux »).

FINANCES : Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes & Décisions Modificatives Budgétaires - Budget Principal

Madame le Maire informe les membres présents que les sommes prévues au budget 2016 pour financer les travaux de voirie communale ne seront pas suffisants et qu'il convient de trouver les crédits nécessaires, soit 1 400,00 €, pour payer les factures de l'entreprise.

Elle indique par ailleurs que la commune n'a pas utilisé en 2015 la totalité de ses crédits destinés à l'entretien des voies communautaires et possède à son actif un solde créditeur N-1 de 3 802,88 €. Ce solde, en vertu d'une décision du Conseil Communautaire, peut être restitué aux communes qui le souhaitent, sous forme de Fonds de Concours, pour l'entretien de leur voirie communale.

En conséquence, Madame le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes pour l'attribution d'un Fonds de Concours de 1 400 € qui sera prélevé sur son solde créditeur, ce qui permettra ainsi de payer la totalité des travaux de voirie communale effectués en 2016.

Délibération : le conseil délibère et à l'unanimité mandate Madame le Maire pour solliciter un Fonds de Concours de 1 400 € de la Communauté de Communes.

1° Décision Modificative relative au programme 143 : voirie communale

Compte-tenu de l'attribution du Fonds de Concours de 1 400 € précédemment sollicité, il conviendra d'effectuer une décision modificative budgétaire pour intégrer ces nouveaux crédits au programme voirie communale, à savoir :

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2041- recette nouvelle Fonds de concours	0	0		1 400,00 €
2315 – opération 143	0	0	1 400,00 €	

Délibération : le conseil délibère et approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Décision Modificative relative au programme 146 : réfection toitures église

Madame le Maire rappelle aux membres présents que lors de l'établissement du budget 2016, la commune ne disposait ni des devis ni des informations indispensables pour élaborer précisément ce programme qui avait donc été budgété de manière approximative.

Les travaux devant être réalisés ce mois-ci, il convient d'ajuster les crédits afin de pouvoir payer les factures des entreprises retenues dont les devis s'élèvent à 25 440,90 € TTC (*Sté Issaly : 18 360,90 € - Société Sud Gouttières : 7 080,00 €*). La somme prévue au budget 2016 étant de 23 100,00 €, il manque donc un financement de 2 340,90 €.

Afin de libérer des crédits, Madame le Maire propose de diminuer en partie le montant des travaux de remise en état de l'éclairage public (lesquels seront reportés au budget 2017) et d'utiliser les crédits dégagés pour financer ces travaux. Elle présente la décision modificative suivante qu'il conviendrait d'adopter :

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
615231	- 2 400,00 €			
023		2 400,00 €		
021				2 400,00 €
2313 – opération 146			2 400,00 €	

Délibération : le conseil délibère et approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

LOGEMENTS COMMUNAUX : Révision du loyer du logement n° 2 du presbytère

La délibération prise pour augmenter le loyer de l'appartement n° 2 du presbytère n'a pas été transmise en Préfecture car l'indice devant servir de base au calcul qui a été présenté aux membres présents n'était pas le bon. L'indice à prendre en compte n'était pas encore paru.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Salles communales** : Une proposition faite par Madame le Maire d'embaucher une personne de façon périodique pour nettoyer la salle des fêtes a été débattue. Finalement il sera proposé à un agent déjà en poste, une augmentation de son temps de travail de 3h00 par mois pour effectuer cette mission.
- **Achat d'un conteneur isotherme pour la cantine** : Suite au courrier reçu de la Mairie de Lalbenque nous demandant d'investir dans des équipements pour la livraison des repas de la cantine, le conseil municipal a décidé d'acheter un conteneur isotherme 7 niveaux « gastro », 2 plaques eutectiques et 4 bacs inox avec couvercle pour un montant global de 462.72 € TTC.
- **Projet périscolaire** : Madame le Maire présente un projet périscolaire élaboré par Mme Katia WEHYER. Il s'agit de la construction en dur, dans la cour de l'école, d'un dragon dans le corps duquel seraient sculptés des sièges qui permettraient aux enfants de s'asseoir. La construction serait exécutée par Mme WEHYER et les enfants participeraient à la décoration de cette œuvre d'art à l'aide de mosaïque. Le coût final s'élèverait à environ 1 200 €. L'équipe municipale trouve le projet intéressant mais trop onéreux. Le projet est suspendu en attendant de trouver une solution moins onéreuse.